



L'an deux mil dix-neuf, le 27 juin 2019 le Conseil municipal, légalement convoqué le **15 JUIN 2019**, s'est réuni à la mairie de Cussac à **18h00**, sous la présidence de Monsieur Luc GABETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

ETAIENT PRESENTS :

A. BARATEAU, Frédéric CHALEIX, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Robert DUFOUR, Jean-Pierre DUROUSSEAU, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Marie-Jeanne LATHIERE, Josiane LEFORT,

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir : Marie-Josette LAPOUGE (procuration à L. GABETTE), Solange FREDON (procuration à A. BARATEAU) ; Patrick REY (procuration à J. LEFORT)

ABSENT(S) (sans procuration) : J. PEPIN ; B. NAULEAU ; D. CHAMBON

Secrétaire de séance désignée : Me LEFORT

Conseil Municipal du *27 juin 2019* – Compte rendu

Après avoir approuvé le compte rendu de la précédente réunion du conseil Municipal, Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus ;

Point n° 1 : Décisions du maire prise par délégation du conseil municipal

07/06/2019 : retrait du droit de préemption de la commune sur une parcelle de 20m² appartenant à Mr Courteille pour achat par Mr Roulaud.

15/06/2019 : Aménagement de la fontaine place de l'église : achats de spots multicolores complémentaires avec acceptation du devis de Mr Robisson d'un montant de 1842€HT.

27/06/2019 : Réalisation de deux enseignes « Chapiteau de la Fontanelle » et « Jardins des Félibres », par l'entreprise Atmosphère de St Maurice les Brousses pour un montant de 2614.5€HT.

Point n° 2 : Communauté de communes Ouest Limousin :

Point sur l'installation de la nouvelle communauté de communes Ouest Limousin

Compétence Voirie : La passe d'été pour l'entretien des fossés va commencer.

Point n°3 : Budget principal ; Décision modificativen°1

Les travaux ayant débutés concernant l'opération de l'aménagement du presbytère en maison des associations et logement temporaire, les frais d'études d'un montant de 14430.72 doivent être transférés du chapitre 20 au Chapitre 23. Aucune dépense supplémentaire, il s'agit simplement d'une bascule comptable qui permettra de bénéficier de la FCTVA.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n°4 : Rafraichissement de la façade du chapiteau de la Fontanelle : Attribution du marché de travaux

Réfection de la façade du chapiteau de la Fontanelle : acceptation du devis de l'entreprise Geraudie Lavialle pour un montant de 5521.85€HT.

20% du montant seront subventionnés par le département.



Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n°5 : Aménagement du plateau sportif par l'installation d'une tyrolienne : Attribution du marché

Mise en place d'une tyrolienne (1m de haut au départ sur 31m de long) : marché attribué à l'entreprise Rondino pour un montant de 3999€. (décision du maire à réaliser –pas de compétence du conseil car dépense inférieure à 4000€ HT)

Le CM accepte sous réserves de mise en place d'un panneau informatif sur l'utilisation de la tyrolienne et d'une validation de l'APAVE une fois l'installation réalisée par les services techniques en interne.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n°6 : Aménagement des villages et lotissements par l'installation de panneaux d'information : Attribution du marché

Mise en place de panneaux d'information pour en avoir un dans chaque village, lotissement et éco-point de la commune, sur une base budgétaire de 250€ par panneau sur poteau, 215€ par panneau mural et un forfait lasure de 1800€HT.

Les panneaux seront réalisés par l'entreprise adaptée des Cars Approbois.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité des votants

Point n°7 : Chaufferie bois communale : adoption du contrat d'approvisionnement de la chaufferie pour la saison 2019/2020 à compter du 1^{er} juillet 2019

Le contrat d'approvisionnement 2019/2020 des plaquettes pour la chaufferie est renouvelé auprès de l'entreprise Darcy avec maintien des tarifs à 20€ HT/m³ apparent sur la base de 2000 m³ sur la saison.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n°8 : Cantine scolaire : vote des participations familiales 2019/2020 suite à définition des tarifs d'achat des repas auprès du prestataire

La participation familiale pour la cantine scolaire est maintenue à 2.55€/repas alors que le tarif du prestataire (Souffle Vert) est de 3,15€, soit une participation de la commune par repas et par enfant de 0.60€.

Maintien des tarifs de vente aux familles à 51€ le carnet de 20 tickets

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n°9 : Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS et TELECOMS : adoption des tarifs 2019

Les redevances versées à la commune pour l'année 2019 seront de 209€ pour ENEDIS et 1 632.61€ pour Telecom Orange.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n°10 : SYDED : Approbation de l'avenant n°8 à la convention

Implantation de deux containers complémentaires à Puymoroux permettant ainsi le tri des emballages, du verre et des papiers.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n°11 : Défibrillateurs communaux : Arbitrage entre l'achat et la location de matériel

La commune dispose de 3 défibrillateurs qui doivent être renouvelés, au chapiteau de la Fontanelle, à la mairie et au stade. Un 4^{ème} sera installé au clubhouse de tennis.

L'achat des 4 défibrillateurs, associé à un contrat de maintenance revient à 11665€, alors que la location comprenant l'entretien, le renouvellement tous les 5 ans reviennent à 12960€. Le CM opte pour la location du matériel.

Le défibrillateur du stade initialement installé à l'intérieur sera fixé en extérieur, nécessitant l'achat d'un coffret pour le protéger. Un deuxième sera nécessaire pour celui du clubhouse. Le montant pour les 2 coffrets est de 1272€.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n°12 : Subventions exceptionnelles : demandes diverses d'associations (hors budget)

L'association des commerçants et des artisans demande le prêt gratuit des barnums pour leur fête du 6 juillet,

Les Amis des écoles demande également le prêt gratuit d'un barnum pour la fête des écoles aux Bonnes Fontaines.

Le CM ne donne pas suite à cette demande, mais charge la commission vie associative de faire évoluer le règlement pour permettre la gratuité du prêt d'un barnum/an et par association. Il lui est également demandé de mettre en place un forfait location longue durée pour le grand barnum.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n°13 : Questions diverses

- ❖ 1. Rappel : le marché fermier aura lieu le 18/07/2019.
- ❖ 2. Assainissement collectif : un contrôle assainissement préalable à la vente d'une maison est mis en place sur une base forfaitaire de 80€. Les services techniques se chargeront des contrôles.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

- ❖ 3. Le maraicher installé à la Jalade demande à louer 1ha supplémentaire. Le plan est à fournir

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

- ❖ 4. Transport pour les séances de piscine 2019/2020
Europvoyage, mieux disant, est retenu pour assurer le service pour un coût de 138€/séance (11 séances/an)
(contrôle 193€/séances pour RRTHV)



Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté à l'unanimité

5. Demande de prêt à titre onéreux, exceptionnelle par le Souffle Vert
Pour une période de 15 jours, demande exceptionnelle. Non prévu dans le contrat de location habituel. Adoption d'un tarif exceptionnel de 200€

6. **DÉNOMINATION VOIE : ROUTE DE NÈGRELAT :** Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la demande de Monsieur Bertrand GUENE d'attribuer un nom sur la voie communale n°204 : du croisement village de Graffeuil au village de Nègrelat et de procéder à la numérotation de cette rue.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté à l'unanimité

7. RÉTROCESSION CONCESSION CIMETIÈRE : Madame Marie-Jeanne LATHIERE, Maire-Adjoint en charge de la question du cimetière donne lecture à l'assemblée de la demande de rétrocession de la concession familiale perpétuelle pour le compte de Madame GUILLOUX Odile. La concession, d'une superficie de 6.72m², numérotée 499 (numéro de plan 143) appartient à Madame Odile GUILLOUX depuis le 10 décembre 1981

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté à l'unanimité

Plus d'autres questions, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **20h**
Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.